

**DEMANDE DE DISPENSE D’AFFILIATION POUR LES SALARIES
BENEFICIAIRE DE LA CMU-C OU DE L’A-ACS ET POUR LES
SALARIES DEJA COUVERT PAR D’AUTRES DISPOSITIFS**

Je soussigné(e) M/Mme.....
N° Sécurité Sociale.....
Employé(e) au sein de la SARL Les Monts du Matin
En qualité de.....
sollicite, en application de l’article 3 de la décision unilatérale de l’employeur SARL
Les Monts du Matin, une dispense d’affiliation au régime de frais de sante mis en
place à titre obligatoire au sein de l’établissement.

Je suis en effet déjà couvert, par ailleurs, au titre de :

- 1) La CMU-C ou une aide a l’acquisition d’une complémentaire santé ACS
(attestation jointe)
- 2) Une assurance individuelle frais de santé dont l’échéance est fixée au
_____ (attestation jointe)
- 3) Un régime de protection sociale complémentaire obligatoire et collectif, y
compris en tant qu’ayant droit, dont l’échéance est fixée au
_____ (attestation jointe)
- 4) Un dispositif de protection sociale complémentaire prévu par l’arrête du 26
mars 20124.

Dans le cadre de cette demande, je reconnais avoir été clairement et pleinement
informé(e) par mon employeur de mes droits et obligations à ce titre, notamment sur
le fait qu’en n’adhérant pas au régime collectif en vigueur au sein de l’établissement,
je ne pourrais pas bénéficier :

- Des garanties et prestations attachées au régime de frais de sante considéré ;
- De la cotisation patronale finançant partiellement ledit régime ;
- Du régime social et fiscal afférent, sous conditions et plafond, aux
contributions patronales et sociales ;
- Du maintien temporaire, sous conditions, des garanties prévues par le régime
de frais de sante, après certains modes de rupture de mon contrat de travail
(dispositif dénommé portabilité - art. L.911-8 du Code de la sécurité sociale) ;
- De la possibilité de contracter à titre individuel la même garantie que celle
applicable aux actifs, sous certaines conditions après la rupture du contrat de
travail, en application de l’article 4 de la Loi Evin.

Si, par la suite, je souhaitais adhérer au régime obligatoire applicable au sein de
l’association
et bénéficier des prestations offertes, je devrai en informer mon employeur et
la cotisation afférente serait prélevée directement sur mon salaire.

Fait à, le ...

Signature obligatoire

1 Selon le cas

2 Dispense prenant fin à l’échéance du contrat individuel ou à la date de reconduction tacite

3 Dispense à justifier chaque année

4 Régime local Alsace Moselle ; CAMIEG, mutuelles des fonctions publiques ; contrat « Madelin » ; contrat ENIM ; caisse de
prévoyance de retraite de la SNC